

# Entreprises

## Les entreprises créées en Bretagne : moins nombreuses mais plus pérennes

*En Bretagne, une entreprise sur huit a été créée depuis moins d'un an. Moins fréquentes en Bretagne que dans la plupart des autres régions françaises, les entreprises créées sont en revanche plus pérennes. Elles portent sur des projets de plus grande envergure, et pour lesquels les créateurs se déclarent davantage préparés et accompagnés.*

Il se crée moins d'entreprises en Bretagne que dans la plupart des régions françaises. En 2013, le taux de création<sup>1</sup> d'entreprises n'est que de 12,5 % dans la région, contre 14,3 % pour l'ensemble de la France.

L'enquête sur les nouvelles entreprises<sup>2</sup> créées au premier semestre 2010 permet de préciser le profil des créateurs bretons. Elle distingue notamment les auto-entrepreneurs des autres créations. L'introduction du statut d'auto-entrepreneur a entraîné une forte hausse du nombre de nouvelles entreprises et une modification, de fait, de leurs caractéristiques. D'une part, certains créateurs ne se seraient sans doute pas lancés dans leur projet sans ce statut. D'autre part, des créateurs porteurs de petits projets ont choisi d'être auto-entrepreneurs alors qu'ils auraient créé leur entreprise sous un statut classique s'ils n'avaient pas eu le choix.

### Hors auto-entrepreneurs, les créateurs d'entreprises bretons privilégient des projets plus conséquents

Au premier semestre 2010, un peu plus de 4 000 entreprises (hors auto-entreprises) se sont créées ou ont été reprises en Bretagne. Dans neuf cas sur dix, il s'agit d'une création et non de la reprise d'une entreprise existante. Une majorité (55 %) de ces créations d'entreprises est sous un statut juridique de personne morale (société, par exemple SARL). Cette part est plus faible en Bretagne que pour l'ensemble de la métropole (62 %). Par ailleurs, les unités artisanales représentent un peu plus d'un tiers des créations (*Figure 1*).

En Bretagne comme en France, 70 % des créateurs sont des hommes. Cette proportion évolue peu dans le temps. Les créateurs de moins de 30 ans sont peu nombreux dans la région (moins de 15 % du total contre 18 % dans l'Hexagone). Enfin, moins d'un créateur breton sur 5 a plus de 50 ans.

**Figure 1 - Un profil spécifique pour les entrepreneurs bretons**  
**Caractéristiques des créateurs ou repreneurs d'entreprises : comparaison**  
**Bretagne-France métropolitaine (en %)**

Caractéristiques des entrepreneurs	Bretagne	France métropolitaine
Personnes physiques	45,3	38,4
Personnes morales	54,7	61,6
D'unités artisanales	34,5	34,0
Le responsable est un homme	70,3	71,4
Le responsable est une femme	29,7	28,6
Âgés de moins de 30 ans	14,9	18,5
Âgés de 50 ans ou plus	18,9	19,7
Sans diplôme	8,1	11,8
Possédant au plus le BEPC ou brevet des collèges	13,5	17,6
Diplômés du supérieur	43,4	43,0
Auparavant au chômage	34,7	32,8
Dont l'activité correspond au métier principal	63,7	62,9
Exerçant une autre activité rémunérée	18,9	19,3
Percevant auparavant le RSA, le RMI, l'API ou le RSTA	4,5	5,1
Percevant auparavant l'ASS	1,8	1,2
Ayant déjà créé ou repris une entreprise avant 2010	36,5	32,6
Dont l'objectif principal était d'assurer son emploi	68,0	64,0
Ayant suivi une formation particulière pour ce projet	37,0	33,0
Ayant mobilisé moins de 8 000 € pour démarrer	35,1	44,1
Ayant mobilisé 40 000 € ou plus pour démarrer	25,0	22,0
N'ayant pas mobilisé d'autres sources de financement que personnelles ou familiales	36,5	47,6
Ayant eu recours à des emprunts bancaires	57,9	45,4
Ayant bénéficié de dispositifs d'aide	54,6	48,9
Ayant bénéficié de l'ACCRE	46,4	41,5
Lié à un réseau d'enseigne	9,3	9,0
Ayant introduit des innovations	41,6	42,4
Dont le secteur d'activité est (potentiellement) technologiquement innovant	2,5	3,7
Utilisant un site Internet (ouvert ou en construction) pour vendre ou se présenter	35,5	35,3
Pensant embaucher au cours des 12 prochains mois	21,7	24,3

Note : les taux significativement différents pour la Bretagne et la France métropolitaine sont indiqués en gras.  
 Champ : entreprises créées ou reprises au 1<sup>er</sup> semestre 2010, hors régime d'auto-entrepreneur  
 Source : Insee, enquête Sine 2010

En Bretagne, 16,3 % des actifs ont un niveau scolaire ne dépassant pas le brevet des collèges mais ils ne représentent que 13,5 % des créateurs d'entreprises. A contrario les diplômés de l'enseignement supérieur sont surreprésentés : 43 % des créateurs en Bretagne et en France alors qu'ils ne représentent que 32 % des actifs bretons. Les créations dans des secteurs tels que le médical ou les services aux entreprises expliquent en partie cette surreprésentation.

La création d'entreprise est pour un tiers des créateurs un moyen de sortir du chômage. Cette proportion est nettement moindre que ce l'on pouvait observer les années précédentes, une partie des chômeurs privilégiant le statut d'auto-entrepreneur.

A l'instar de leurs homologues nationaux,

deux tiers des créateurs bretons se lancent dans une activité proche de leur métier de départ et ils sont près d'un cinquième à exercer une autre activité rémunérée.

Les créateurs bretons sont un peu mieux préparés : 37 % ont suivi une formation spécifique contre 33 % au niveau national. De plus, leurs projets sont souvent plus ambitieux que la moyenne. Les petits projets de moins de 8 000 € au démarrage sont moins nombreux alors que ceux de plus de 40 000 € sont plus courants. Des emprunts bancaires sont contractés dans 57 % des projets bretons contre seulement 45 % en moyenne nationale. Outre l'apport financier plus important au démarrage, l'obtention d'un prêt bancaire est souvent un signe de la qualité des projets présentés. De plus, toujours en Bretagne, 55 % des projets ont bénéficié de

dispositifs d'aides et 46 % de l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise (ACCRE). C'est, là aussi, plus que la moyenne nationale.

Un tiers des créateurs utilise un site internet en 2010 pour vendre ou se présenter. Ils ne sont en revanche que 2,5 % à avoir créé dans un secteur innovant<sup>3</sup>, soit moins qu'en métropole.

Enfin, la motivation principale de 68 % des créateurs bretons est de créer leur propre emploi (contre 64 % en France). Ceci étant, ils sont tout de même 22 % à penser embaucher dans les douze prochains mois.

### L'auto-entreprise : souvent une activité de complément

Le statut d'auto-entrepreneur a été créé en 2008 pour faciliter la création de petits projets entrepreneuriaux. En Bretagne, les créations d'entreprises ont été multipliées par 1,8 entre 2008 et 2009 à l'occasion de l'introduction de ce statut. En 2010, au moment de l'enquête, près de 70 % des nouvelles entreprises se sont créées sous ce régime.

Le profil des auto-entrepreneurs est très varié. Pour certains, il s'agit d'une activité de complément. C'est le cas de certains salariés du privé, de quelques retraités ou d'étudiants, représentant respectivement 16 %, 5 % et 4 % des auto-entrepreneurs français. Pour d'autres, il s'agit de créer son propre emploi. Cela peut concerner aussi bien un créateur non diplômé débutant, qu'un diplômé expérimenté se lançant, par exemple, dans le conseil ou la communication ou des anciens salariés titulaires d'un diplôme technique dans leur secteur d'activité. Enfin, on y trouve aussi bien des chômeurs que des anciens chefs d'entreprise ou des indépendants choisissant ce statut.

Pour une bonne part, l'auto-entreprise est une activité de complément. En Bretagne, il ne s'agit pas de l'activité principale pour la moitié des créateurs. Pour 30 % d'entre eux ce n'est pas non plus une activité permanente. Les auto-entrepreneurs sont près de 37 % à conserver une autre activité rémunérée et 11 % à continuer de percevoir les minima sociaux.

Un quart des auto-entrepreneurs avait déjà créé une entreprise auparavant, ce qui est un peu moins que pour les entreprises

3 - Cf. encadré « sources et définitions »

classiques (37 %). Six mois après la création, 4 % de ces auto-entreprises bretonnes avaient déjà cessé leur activité et 11 % n'avaient pas encore démarré la leur. Par contre, plus des deux tiers avaient déjà réalisé un chiffre d'affaires (61 % en métropole).

Nombreux sont les auto-entrepreneurs bretons exerçant un métier dans le secteur artisanal (40 %) ou dans le commerce (28 %).

Les auto-entrepreneurs sont pour un tiers des femmes contre 30 % parmi les entrepreneurs classiques. Les moins de 30 ans sont plus nombreux (22 %) à privilégier ce statut même si cette proportion reste moindre qu'en France (27 %).

Les auto-entrepreneurs sont 17 % à détenir un diplôme égal ou inférieur au brevet des collèges et 37 % à être diplômés du supérieur.

Les anciens chômeurs sont plus nombreux à privilégier le statut d'auto-entrepreneur. Toutefois, ils ne représentent que 28 % des auto-entrepreneurs contre 35 % des entrepreneurs classiques.

Les moyens financiers consacrés aux projets sont très faibles voire parfois inexistant : 41,5 % des auto-entrepreneurs n'ont eu besoin d'aucun moyen financier. Pour près de 90 % des projets les ressources personnelles ou familiales ont suffi. Le recours à l'emprunt bancaire reste très marginal (7 %), plus fréquent toutefois qu'en moyenne nationale (4 %). Près de 40 % des auto-entrepreneurs ont bénéficié de dispositifs d'aides et presque autant de l'ACCRE.

Plus du quart des auto-entrepreneurs bretons utilise un site internet pour vendre ou se présenter contre 22 % en France.

### Une meilleure pérennité pour les entreprises bretonnes

En Bretagne, 57,2 % des entreprises créées au premier semestre 2006 étaient encore actives cinq ans plus tard, soit 5,6 points de plus que dans l'Hexagone (Figure 2). La Bretagne est ainsi la deuxième région derrière l'Auvergne pour le taux de survie des nouvelles entreprises et la première en ce qui concerne le commerce et les services. Ces entreprises ont eu à subir une conjoncture particulièrement dégradée, traversant une période de

crise économique qui les a frappées dès 2008. Cette conjoncture morose a été moins vivement ressentie en Bretagne que dans d'autres régions pendant les premières années, ce qui a pu en partie favoriser la meilleure réussite de ces nouvelles entreprises bretonnes.

Le taux de survie est très variable selon les profils des entrepreneurs et des nouvelles entreprises. Cependant, l'écart entre la Bretagne et la moyenne nationale (+ 5,7 points pour les créations hors reprises) n'est pas lié, même partiellement, à ces facteurs structurels. A caractéristiques comparables, la Bretagne bénéficie en effet d'une meilleure survie des nouvelles entreprises.

Certains déterminants jouent en faveur de la pérennité des entreprises créées.

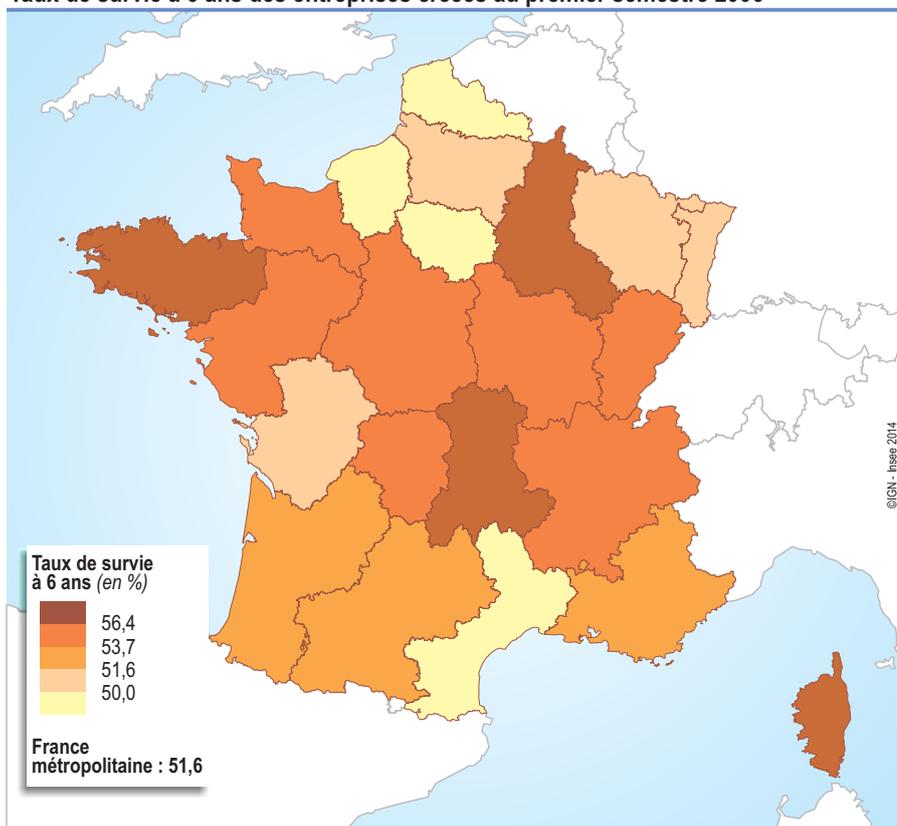
Ainsi, il est souvent préférable de porter un projet de création à plusieurs. Les deux tiers des entreprises créées sous un statut de personnes morales (le plus souvent en société) sont encore en activité, bien plus qu'en métropole (57,6 %). La moitié des entreprises sous statut de personnes physiques a, elle, disparu. Les gros projets, nécessitant plus de 40 000 € pour démarrer, ont également un meilleur taux de survie. C'est encore plus vrai en Bretagne, où 74 % de ces projets passent le cap des cinq ans, contre 63 % des projets nationaux de même envergure et 47 % des petits projets de moins de 8 000 €. L'impact positif du suivi d'une formation particulière pour monter le projet est également plus prononcé en Bretagne (60 % de survie contre 52 % en métropole). Les diplômés du supérieur enregistrent un taux de réussite de 65 % dans la région, contre 59 % en moyenne en métropole.

De même, les entreprises qui ont pu emprunter auprès des banques sont 63 % à avoir survécu, contre 57 % au niveau national. Les entreprises créées par les hommes possèdent également un taux de survie plus fort en Bretagne qu'au niveau national (59 % contre 52 %)

Enfin, l'innovation est aussi un gage de survie : 61 % des créateurs bretons ayant déclaré innover sont toujours en activité 5 ans plus tard, contre 51 % en France métropolitaine.

■ Laurent Auzet, Robert Granger

Figure 2 - Un meilleur taux de survie en Bretagne  
Taux de survie à 6 ans des entreprises créées au premier semestre 2006



Champ : entreprises créées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2006 et exerçant des activités marchandes non agricoles.  
Source : Insee, enquête Sine 2006, interrogations 2006, 2009 et 2011

## Sources et définitions

Le **taux de création d'entreprises** est le rapport du nombre de créations d'entreprises (y.c. auto-entreprises) d'une année au stock d'entreprises au 1<sup>er</sup> janvier de cette même année.

Le **dispositif Sine** (Système d'information sur les nouvelles entreprises) est un système permanent d'observation et de suivi des nouvelles entreprises (tous secteurs économiques hors agriculture). Tous les quatre ans, une nouvelle génération est initialisée. Cette étude concerne la **génération des entreprises créées au premier semestre 2010**. Les résultats sont issus des premières interrogations menées en septembre 2010, d'autres interrogations devant être menées par la suite. Pour cette génération, deux enquêtes distinctes ont été menées : l'une auprès de créateurs d'entreprises classiques (échantillon de 48 863 entreprises unipersonnelles ou pluripersonnelles parmi les 117 530 créées au premier semestre 2010), l'autre auprès de créateurs d'auto-entreprises (échantillon de 22 966 auto-entreprises parmi les 166 867 créées au premier semestre 2010).

**Régime de l'auto-entrepreneur** : régime mis en place par la loi de modernisation de l'économie (LME) d'août 2008 et entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Il offre des formalités de création d'entreprise allégées, ainsi qu'un mode de calcul et de paiement simplifié des cotisations sociales et de l'impôt sur le revenu pour les personnes physiques. Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, l'auto-entrepreneur doit réaliser moins de 82 200 euros de chiffre d'affaires annuel pour une activité commerciale, moins de 32 900 euros pour les prestations de services et activités libérales.

Les **secteurs technologiquement innovants** s'inspirent d'un ensemble de travaux d'analyse économique réalisés par l'Insee, la DGCIS et l'OCDE. Ces secteurs sont définis à partir des activités exercées par l'entreprise. Ils incluent les secteurs d'activité liés aux technologies de l'information et de la communication (TIC), aux produits pharmaceutiques, aux biotechnologies et aux nouveaux matériaux.

### Pour en savoir plus

- [Créateurs d'entreprises : avec l'auto-entrepreneuriat, de nouveaux profils](#) / Frédéric Barruel, Stéphane Thomas, Olivier Filatriau...[et al.]. - Dans : *Insee première* ; n° 1487 (2014 ; fév.). - 4 p.
- [Hors auto-entreprises, les créations d'entreprises augmentent en 2013](#) / Olivier Filatriau, Véronique Batto. - Dans : *Insee Première* ; n° 1485 (2014, janv.). - 4 p.
- [Les entreprises en Bretagne : Bilan 2013 - Perspectives 2014](#) / Banque de France. - Dans : *Tendances régionales : Bretagne*. - (2014). - 11 p.
- Insee Bretagne ([www.insee.fr/fr/regions/bretagne](http://www.insee.fr/fr/regions/bretagne))
- Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr))

**Directeur de la Publication** : Michel Guillemet

**Rédacteur en chef** : Jean-Marc Lardoux

**Composition** : Jean-Paul Mer

ISSN 2105-1151 - © Insee 2014 - Dépôt légal : 2<sup>e</sup> trimestre 2014

**INSEE Bretagne**

36, place du Colombier  
CS 94439

35044 RENNES Cedex

**Pour tout renseignement statistique** :  
09 72 72 40 00 (tarification appel local)